

Trouvez les arnaques!

Voici quelques conseils sur les arnaques pour vous aider à les repérer.

1. Le gouvernement du Canada n'exigera pas de paiement immédiat par:
 - Virement Interac
 - Cryptomonnaies
 - Carte de crédit prépayée
 - Cartes-cadeaux de détaillants
2. Les messages officiels du gouvernement n'utiliseront pas un langage agressif et ne vous menaceront pas d'arrestation ou de mesures policières.
3. L'Agence du revenu du Canada ne vous demandera pas de fournir des renseignements personnels ou financiers par courriel ou par message texte.
4. L'ARC n'utilise pas des messages texte ou des messages instantanés pour entamer une conversation avec vous au sujet de vos impôts, de vos remboursements ou de Mon dossier, quelles que soient les circonstances.
5. Le gouvernement du Canada ne vous demandera pas de cliquer sur un lien par message texte ou par courriel.
6. L'ARC n'enverra pas de lien vers un remboursement ou un formulaire en ligne à remplir. Elle n'enverra que les liens par courriel que vous avez demandés lors d'un appel téléphonique ou d'une réunion avec un agent de l'ARC.
7. Le gouvernement du Canada utilise les messages textes pour envoyer les codes d'authentification multifacteur (AMF) lorsque vous ouvrez une session dans les services en ligne, comme Mon dossier de l'ARC ou Mon dossier Service Canada.
8. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ne demande pas votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou votre numéro de carte de crédit par téléphone, par message texte ou par courriel.
9. L'ASFC ne vous appellera pas pour vous dire que vous devez payer un droit et des taxes sur un colis qu'elle détient. Le droit et les taxes sont perçus par les services de messagerie (p. ex., Postes Canada).
10. Lorsqu'un agent officiel de l'ARC vous appelle, il vous fournira son nom. Si vous avez des doutes, vous pouvez lui dire que vous voulez vérifier son identité. Demandez-lui son nom, son numéro de téléphone et l'emplacement du bureau. Mettez fin à l'appel et communiquez avec l'ARC au numéro fourni sur Canada.ca pour vérifier l'identité de l'agent.



Certaines arnaques sautent aux yeux, d'autres moins.
Ne vous faites pas avoir: [canada.ca/evitez-les-arnaques](https://Canada.ca/evitez-les-arnaques)